

Éditorial

Jacques Guay

Number 6, Spring–Summer 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/20923ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Nuit blanche, le magazine du livre

ISSN

0823-2490 (print)

1923-3191 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Guay, J. (1982). Éditorial. *Nuit blanche*, (6), 2–2.

Propos d'une brûlante actualité

Lancé en avril 1980, **le Bulletin** prend avec cette livraison un second départ, pour ne pas dire un nouveau souffle. La mention « Pantoute » disparaît puisque la revue a rompu les amarres avec la librairie qui l'a fait naître afin de mieux servir la cause des livres et, surtout, des lecteurs.

Le Bulletin est maintenant vendu en dépôt au prix de 1,50 \$. Il demeure l'oeuvre bénévole de lecteurs qui disent pourquoi ils ont aimé un peu, beaucoup, passionnément ou pas du tout, tel ou tel ouvrage. Dans leurs mots à eux. Aucun n'a la prétention d'être un « critique », tous aiment les livres et cela va de la poésie à la bande dessinée, des essais d'ici aux grandes oeuvres universelles publiées en français.

Enfin **le Bulletin** continuera de témoigner, par des reportages, des entrevues, des dossiers et des inédits, de ce qui se passe dans le milieu des livres, ici et ailleurs.

Jamais le dimanche

Témoignant justement de ce qui se passe ici, **le Bulletin** proteste contre l'application au Québec de la vieille loi fédérale du Jour du Seigneur qui interdit aux librairies de vendre des livres le dimanche sauf si elles se trouvent par hasard dans une zone que le Conseil des ministres du Québec a définie comme touristique.

Ce bel exemple de fédéralisme coopératif permet, par exemple, au Vieux-Québec d'être zone touristique de mai à septembre et à la salle des congrès de Place Québec de l'être durant le Salon des artisans. On peut alors y vendre n'importe quoi y compris des livres. Bel exemple de fédéralisme, en effet: la loi bien puritaine est fédérale, le garde-chiourme est le ministre québécois de l'Industrie et du Tourisme et les modalités sont fixées par le « Lieutenant-Gouverneur en Conseil », c'est-à-dire le cabinet Lévesque.

Il n'est donc pas permis le dimanche à l'amateur de livres de flâner dans les librairies après le « brunch » alors qu'il a tout son temps. Mais il pourra acheter bandes dessinées populaires, romans à la mode et livres de poche à la gare de train ou d'autobus, à la tabagie ou chez le dépanneur. Bizarre de civilisation où pour acheter un livre le dimanche il faut se rendre là où on vend de la bière, du vin, de la soupe aux pois en « canne », des cigarettes et des billets de métro ou d'autobus.

Le Seigneur ne doit pas comprendre très bien la nature du respect que lui manifestent les autorités québécoises.

Le ministre des Affaires culturelles aurait-il le pouvoir de faire pour les livres ce que celui de l'Industrie a naguère fait pour la soupe aux pois et le vin? Ça ne lui coûterait pas un sou, argument de poids, s'il en est un, par les temps qui courent.

Jacques Guay